



# Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine

## Bonne nouvelle à la déchetterie du SITRU !

La limitation du nombre de passages est désormais supprimée. Vous trouverez quelques exemplaires du guide pratique du SITRU à destination des usagers.


La carte d'accès permet toujours de déposer jusqu'à 3 tonnes de déchets par an, mais les usagers peuvent désormais venir autant de fois que nécessaire.

### Les atouts de la déchetterie du SITRU

- ✓ Dépôts gratuits pour les particuliers
- ✓ **Ouverture 7 jours/7 jusqu'à 19h du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre**
- ✓ Large variété de déchets acceptés : bouteilles de gaz, pneus, gravats...
- ✓ Circulation facilitée grâce à un espace aménagé
- ✓ Compacteurs pour optimiser les chargements et les enlèvements

### Ce qui change

Avant : 3 tonnes et 15 passages maximum par foyer et par an. Désormais : toujours 3 tonnes par an, mais sans limitation du nombre de passages.


 Concrètement, cela vous permet par exemple de faire un second passage dans la foulée si votre véhicule n'était pas chargé selon l'emplacement des bennes (haut ou bas de quai).

### À retenir

 La pesée permet simplement de suivre le total de déchets déposés dans l'année.

 Lorsque la limite de 3 tonnes est atteinte, la carte d'accès est automatiquement désactivée.

Elle sera réactivée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, lorsque le compteur de poids sera remis à zéro.

 Les agents d'accueil ne peuvent pas réactiver une carte une fois la limite annuelle atteinte.

**Une évolution simple pour plus de souplesse et de confort d'utilisation pour les usagers !**

N'hésitez pas à nous demander d'autres exemplaires au besoin.

Cordialement,

L'équipe du SITRU.

DÉCHETTERIE DU SITRU

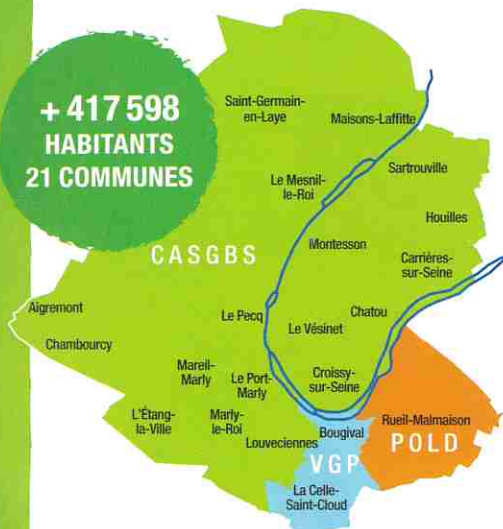
# GUIDE PRATIQUE



UN LIEU DE TRI, DE RECYCLAGE ET DE RÉEMPLOI

## CONDITIONS D'ACCÈS

+ 417 598  
HABITANTS  
21 COMMUNES



L'accès à la déchetterie est **gratuit** et réservé aux particuliers **résidants dans les communes membres du SITRU** et ayant leur **carte d'accès**.

Les demandes de création ou de prolongation de la carte d'accès se font en ligne :

• [www.sitru.fr](http://www.sitru.fr)

*Carte envoyée par courrier sous 15 jours ouvrables.*

• **ou directement à la déchetterie**

le mardi de 10h à 13h30 et de 14h à 17h.  
Se garer au SITRU.



**LES DEUX DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR CRÉER VOTRE CARTE SONT :**

- Votre pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de six mois



### Les particuliers doivent présenter à chaque entrée :

- leur carte d'accès
- une pièce d'identité

La carte permet  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre  
d'effectuer des dépôts **dans la limite**  
**de 3 tonnes annuelles.**

Seules les personnes  
inscrites sur la carte  
(titulaire et ayant-droit)  
seront autorisées à  
déposer leurs déchets !



### INTERDICTIONS



Camions bennes  
à plateau /  
Camionnettes  
ouvertes



PTAC supérieur  
à 3,5 TONNES



Hauteur  
supérieure  
à 2,80 M



Professionnels



Récupérer les  
déchets déposés  
par autrui



Sortir les enfants  
des véhicules



Fumer sur  
la déchetterie

## ORGANISER VOTRE CHARGEMENT EN FONCTION DES ZONES DE DÉPÔTS

■ **Bornes** : Pneus, papiers, verre et petits sacs remplis de vêtements, linge de maison, chaussures et petite maroquinerie.

■ **Bennes** : Gravats, mobilier et encombrants.

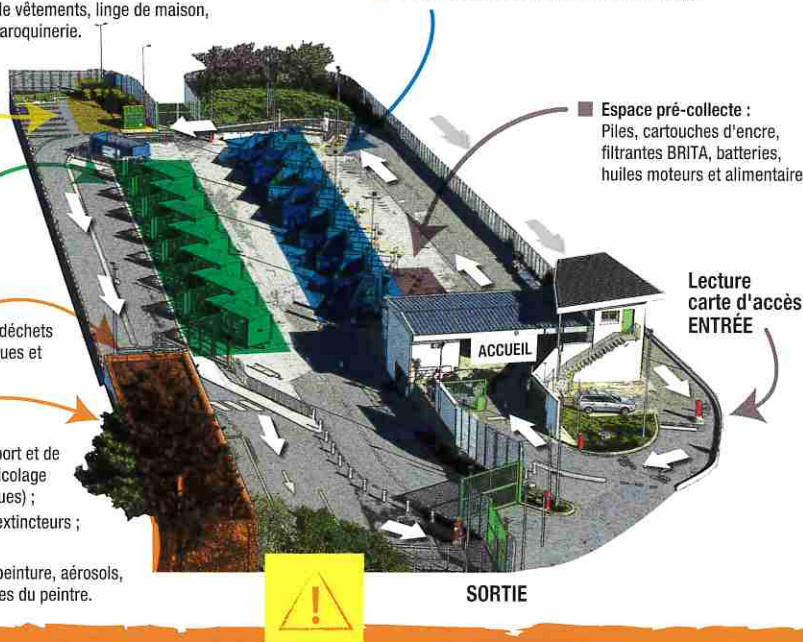
■ **Compacteurs** : Déchets verts, cartons et incinérables.

■ **Locaux de dépôts** : Espace de réemploi et déchets d'équipements électriques et électroniques.

■ **Sous le préau** :

- > espace articles de sport et de loisirs, articles de bricolage et de jardin (thermiques) ;
- > bouteilles de gaz et extincteurs ;
- > radiographies ;
- > déchets chimiques (peinture, aérosols, engrais...) et outillages du peintre.

■ **Espace pré-collecte** : Piles, cartouches d'encre, filtrantes BRITA, batteries, huiles moteurs et alimentaires.



## DÉCHETS INTERDITS

LES PRINCIPAUX DÉCHETS REFUSÉS AU DÉPÔT SONT LES SUIVANTS :

AMIANTE - DÉCHETS EXPLOSIFS - MOTEURS - CARROSSERIE DE VÉHICULES  
MÉDICAMENTS - DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX.





## HORAIRES ET COORDONNÉES

### DÉCHETTERIE

#### PÉRIODE ESTIVALE

(du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) :

**DU LUNDI au VENDREDI de 10h à 19h**  
**SAMEDI et DIMANCHE de 9h à 19h**

#### PÉRIODE HIVERNALE

(du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) :

**DU LUNDI au VENDREDI de 10h à 17h**  
**SAMEDI et DIMANCHE de 9h à 17h**

#### JOURS FERIÉS

les horaires du week-end s'appliquent

#### JOURS DE FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE

1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre

1 rue de l'Union  
78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE  
dechetterie\_sitru@sitru.fr  
06 88 00 46 03

### SITRU

#### OUVERT AU PUBLIC

**MARDI de 9h à 12h**

hors vacances scolaires et jours fériés

2 rue de l'Union  
78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE  
Téléphone : **01 39 15 88 74**  
Sur répondeur les après-midi  
**www.sitru.fr**  
**contact@sitru.fr**

